

Conseil municipal du lundi 2 juin 2014

Le lundi deux juin deux mille quatorze, à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

La séance est ouverte à 20 h 00.

M. Hervé REYSSIE a été élu secrétaire de séance.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf : Mme Véronique LEMESTRE est arrivée à 20h15 et M. Rémy LUCAS a quitté la séance à 21h00.

Le compte rendu du 7 avril 2014 est approuvé.

Le compte rendu du 5 mai 2014 appelle les remarques suivantes :

- Animateur CMJ : Françoise BERNARD, adjointe au maire indique que le CMJ connaîtra des élections en septembre sous réserve d'implication d'élus du conseil.
- Budget rythmes scolaires : il est souligné la difficulté de faire transparaître tous les débats dans un compte-rendu de conseil notamment en matière de rythmes scolaires et plus précisément sur les questions de budget.

Conditions de location de la Maison Des Loups

A l'initiative de Rémy LUCAS, conseiller municipal, un débat a lieu concernant les conditions de location de la MDL. En effet, il avait été décidé de suspendre la location de cet équipement suite à des plaintes de riverains et d'étudier la question avec le conseil nouvellement élu.

M. LUCAS, chiffres à l'appui, expose les points suivants : difficultés croissantes pour trouver un lieu de convivialité ouvert pour les jeunes, raréfaction des "boîtes de nuit" d'où la question de l'alcoolisation massive des jeunes dans l'espace public, la fermeture des salles ayant déplacé le problème dans les rues. En outre, la fermeture de la MDL est la conséquence de fêtes de familles qui dégénèrent, non de la responsabilité des jeunes.

Monsieur le Maire rappelle ses responsabilités légales et évoque les solutions envisagées pour répondre aux excès : restreindre l'accès en évitant les discriminations, mise en œuvre d'équipements techniques afin de limiter les décibels, SAS d'entrée, limitations des horaires...

Un groupe de travail est créé qui, associé aux riverains, fournira des éléments de réponse. Il est composé de Françoise BERNARD, Rémy LUCAS, Rémy MICHON et Fabrice VALLADONT;

Règlement de la salle du stade : modification

Les horaires de location sont modifiés : ils débutent le samedi à 9h30 et non 14h00 comme précédemment. Les élus référents sont Messieurs REYSSIE et MICHON.

Il est décidé de l'achat de bancs et de renouveler les tables en très mauvais état.

Aucune participation financière n'est demandée aux locataires compte-tenu de l'exigüité du local.

Commission intergénérationnelle

Mme BERNARD prend la parole et interroge le conseil sur le devenir de cette commission. Elle en indique les missions, en ajoutant que le CMJ en est un élément.

Monsieur le Maire précise les objectifs du CMJ : citoyenneté, participation à la politique enfance-jeunesse et développement du lien intergénérationnel.

Yves FADIER et Virginie AUFFRET (qui quitte la commission communication) participeront à cette commission.

Etablissement Public Foncier du Doubs : convention de portage pour l'acquisition de la parcelle ZB n°77 située sur la zone d'activité « Sur les Craies »

Le Maire expose qu'il y a lieu d'établir une convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier du Doubs en vu de l'acquisition de la parcelle ZB n°77 située sur la ZA « sur les Craies ». L'objet de la convention est de chargée l'EPF de procéder aux négociations, d'acquérir et de gérer transitoirement puis de rétrocéder le bien correspondant à la commune ou à tout opérateur désigné par elle.

Le Maire donne lecture de ladite convention.

Lecture du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité des membres présents** et autorise le Maire à signer ladite convention avec l'EPF du Doubs.

Bibliothèque : participation financière des communes

Le Maire rappelle la convention intercommunale du 1/01/2001 associant les communes d'Abbans-Dessous, d'Abbans-Dessus, de Boussières, de Busy, de Thoraise, de Torpes, et de Vorges-les-Pins à la Bibliothèque municipale de Boussières.

Suite à la réunion du 21 décembre 2013 les représentants des communes ont accepté le budget présenté pour l'année 2014. Le budget ne prévoit pas d'augmentation des cotisations. La participation des communes reste fixée à 1,70 € par habitant.

Communes	Nombre d'habitants (chiffre INSEE au 1/01/2013)	Participation
Abbans-Dessous	242	411.40 €
Abbans-Dessus	319	542.30 €
Boussières	1101	1 871.70 €
Busy	556	945.20 €
Thoraise	293	498.10 €
Torpes	885	1 504.50 €
Vorges-les-Pins	537	912.90 €
	TOTAL	6 686.10 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité des membres présents** la proposition faite et autorise le Maire à émettre les titres de recettes.

Bibliothèque : participation financière des communes à l'achat de meubles

Le Maire rappelle que la Bibliothèque intercommunale de Boussières regroupe les communes d'Abbans-Dessous, d'Abbans-Dessus, de Boussières, de Busy, de Thoraise, de Torpes, et de Vorges-les-Pins.

Toutes ces communes participent aux frais de fonctionnement à hauteur de 1.70 € par habitants.

A la réunion du 21 décembre 2013, le bibliothécaire a fait part de son manque de place pour le rangement des livres. Dans l'attente d'un éventuel agrandissement de la Bibliothèque, l'achat de nouveaux meubles est nécessaire. Un devis de 8 950.80 € a été établi pour l'achat de 12 meubles supplémentaire.

Le Maire souhaite que cet investissement soit supporté par l'ensemble des communes membres. Un courrier a été envoyé à chacune des communes. La commune d'Abbans-Dessous ne souhaitant pas participer à cet investissement, le Maire propose la répartition suivante :

Communes	Nombre d'habitants (chiffre INSEE au 1/01/2013)	Participation
Abbans-Dessus	319	773.52 €
Boussières	1101	2 669. 72 €
Busy	556	1 348.20 €
Thoraise	293	710.47 €
Torpes	885	2 145.96 €
Vorges-les-Pins	537	1 302.13 €
	TOTAL	8 950.00 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité des membres présents** la proposition faite et autorise le Maire à émettre les titres de recettes.

Propositions des membres de la commission impôt directs (CCID)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste que lui soumet le Maire. L'administration fiscale décidera du choix définitif des commissaires.

Ventes « lotissement du Stade » : délégation de signature

Le Maire expose que les premières ventes des terrains du lotissement du Stade ont été signés auprès de Maître VERCELLOTTI, notaire à Quingey. Les prochaines ventes seront prochainement signées.

Le Maire propose de déléguer sa signature à monsieur Roland DEMESMAY, premier adjoint, pour les ventes des terrains du « lotissement du Stade » à venir en cas d'empêchement.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité des membres présents** cette délégation de signature, à Monsieur Roland DEMESMAY pour signer toutes les pièces utiles à la réalisation des ventes des terrains situés au lotissement du Stade.

Vente du lot n°4 du « lotissement du Stade »

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de viabilités concernant le lotissement cité en objet sont terminés à l'exception des travaux de finition comme prévu par la délibération du 2/12/2013. Ainsi il peut être procédé à la vente des parcelles.

Il informe que M. Yannick AUBRY et Mme Julie BLUCHE ont confirmé leur intention d'acquérir la parcelle n°4 du « lotissement du Stade » d'une surface de 12 a 04 ca en déposant la somme de 3 000 € dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-Vit.

L'exposé du Maire entendu le conseil, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents** fait promesse de vente à M. Yannick AUBRY et Mme Julie BLUCHE aux conditions suivantes :

- le prix de ladite parcelle est fixé à 89 000 € TTC
- la vente sera conclue auprès de Maître François VERCELLOTTI, notaire à Quingey étant entendu que les taxes et frais divers liés à cette vente seront supportés par les acquéreurs.

Il donne tout pouvoir au Maire pour exécuter et signer ladite vente .

Délégué suppléant SIVOS de Saint-Vit : complément à la délibération du 7/04/2014

Le Maire expose que la délibération du 7/04/2014 ayant pour objet la nomination des délégués au SIVOS de Saint-Vit est incomplète. En effet il convient de nommer un suppléant.

Le Maire propose de nommer Mme Christine LAGARDE, déléguée suppléante.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité des membres présents**.

Point sur les rythmes scolaires

Madame LECOT, conseillère municipale, membre de la commission rythmes scolaires rend compte des avancées du dossier.

La réunion organisée par la mairie a réuni une soixantaine de personnes. Les différents avis ont été entendus.

Les TAPE seront répartis en 2 fois 1h30. Cependant, il apparaît difficile d'évaluer les coûts financiers de cette réforme.

Mme AUFFRET, conseillère municipale, membre de la commission rythmes scolaires, pose la question : "quel texte nous oblige à mettre en place des activités ?" et indique que cette réforme loin de soulager les enfants va au contraire alourdir leurs journées.

Pour Monsieur le Maire, la priorité est de trouver du personnel pour accueillir, en toute sécurité, les enfants. Une première évaluation de cette réforme aura lieu en décembre.

Questions diverses

- Gaz de ville

Monsieur Rémy LUCAS est chargé de l'évaluation des besoins de la mairie et des bâtiments communaux pour l'installation du gaz.

Lors d'une réunion préparatoire de chantier GRDF notait le peu d'enthousiasme de la population pour cette forme d'énergie.

- Visite installations

Le conseil municipal est invité, à l'initiative de la municipalité, à une visite des installations techniques et patrimoniales de la commune le 7 juin.

- Tour de France 2014

Monsieur PASQUALINI de la CAGB livrera des outils de communication.

- Dégradations & vols

De nouveau, des vols de câbles cuivre ont été perpétrés chemin de Nela. En outre, des dégradations de fleurs récemment installées vers l'église sont à déplorer.

- Fête de la musique

Le comité des fêtes de l'An 2000 organise la fête de la musique à Vorges-les-Pins. Il désire emprunter les couverts de la MDL.

Le feu d'artifice ne sera pas tiré suite au refus de la commune de Vorges-les-Pins.

- Marché local

Mme DROMARD, conseillère municipale, fait part de l'éventualité d'un marché hebdomadaire avec la venue de producteurs locaux. Cette idée est encouragée mais se posent les questions de la pérennité de ce marché et son implantation. La discussion débouche sur le futur et l'aménagement des locaux de la cure.

La séance est levée à 23h15.